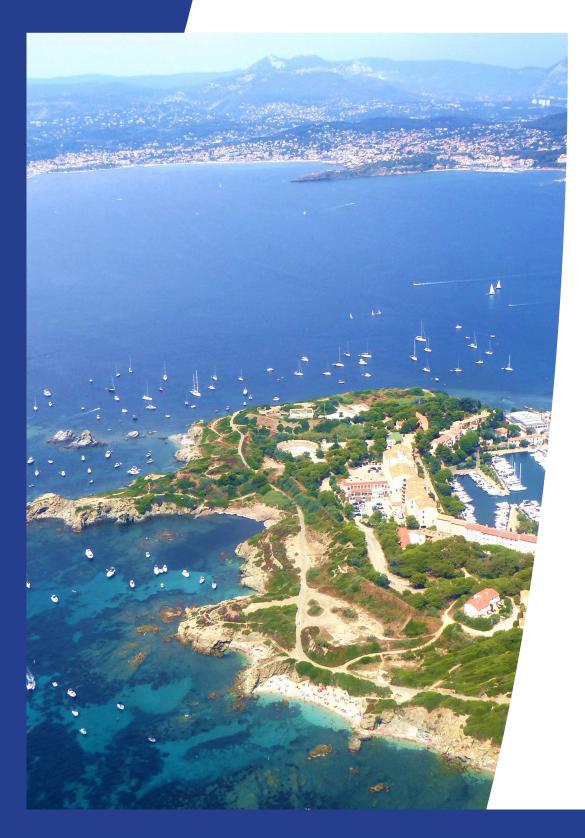
2018

# Rapport d'activité

Direction interrégionale de la Mer Méditerranée





DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER

### La direction interrégionale de la Mer Méditerranée

Service déconcentré du ministère chargé de la mer, la direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée) participe à la mise en œuvre des politiques publiques maritimes et littorales. Ses actions les plus significatives, au titre de 2018, sont présentées suivant une déclinaison de ses missions principales :

- Coordination des politiques de la mer et du littoral, participation avec les DREAL à la gestion et à la protection des milieux marins, à la gestion intégrée des zones côtières et du domaine public maritime, et à la planification des activités en mer.
- **Développement durable des activités maritimes,** gestion des ressources marines et régulation des activités maritimes, formation des gens de mer, soutien économique des filières de la pêche et des cultures marines.
- Conception et entretien de la signalisation maritime, contrôle de la sécurité des navires, surveillance de la navigation maritime, sauvegarde de la vie humaine en mer et lutte contre les pollutions marines sur le littoral.

# Coordonner les politiques de la mer et du littoral

Sous l'autorité des préfets "coordonnateurs" (préfet de région PACA et préfet maritime de la Méditerranée), la DIRM anime les travaux du Conseil Maritime de façade (CMF) de Méditerranée et de sa commission permanente. Le CMF s'est réuni en juin 2018 et sa commission permanente deux fois dans l'année. La



DIRM a également assuré le secrétariat de l'instance de gouvernance dédiée, la commission administrative de façade, qui s'est réunie deux fois.

Les travaux de construction du document stratégique de façade (DSF) ont continué, en lien étroit avec les acteurs mais également avec le public, à la demande de la Commission nationale du débat public (CNDP). Une identification de zones potentielles pour des fermes éoliennes commerciales, qui sera incluse dans le DSF, a pu être transmise au ministre en vue de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

La DIRM et ses partenaires ont poursuivi la mise en œuvre du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) : financement de points propres et d'aires de carénage sur les ports, sensibilisation des plaisanciers et des futurs professionnels de la mer, stratégie d'implantation des mouillages des navires de plaisance, actions de restauration écologique, mise en ligne d'un portail cartographique des réglementations de pêche...

La façade Méditerranée est ainsi pleinement engagée dans une démarche d'actions publiques répondant aux obligations fixées par l'Union européenne sur l'environnement marin et la croissance bleue.

La DIRM a également apporté son expertise sur de nombreux projets et travaux d'instances relatifs aux

politiques de la mer et du littoral : développement du réseau des aires marines protégées en mer, gestion ou encadrement des activités maritimes au sein des parcs nationaux (Port-Cros et Calanques) ou du parc naturel marin du golfe du Lion, conseil et avis technique sur les sujets méditerranéens...



### Permettre le développement durable des activités maritimes

### 2-1 Soutenir le développement des filières professionnelles de production et de transformation des produits de la mer

La DIRM Méditerranée exerce la tutelle de l'État sur les organisations professionnelles des secteurs de la pêche et de la conchyliculture et participe à la gestion des dossiers d'aides publiques à ces secteurs.

Au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), cinq projets méditerranéens ont ainsi été instruits dans le cadre des 2 appels à projet nationaux relatifs aux mesures "partenariat pêcheurs/scientifiques" et "protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes marins dans le cadre d'activités de pêche durable". d'entre eux ont été retenus par le comité national de sélection du FEAMP, pour un taux d'aides publiques de 80 %. Le coût total éligible des 3 projets s'élève à 2 648 898 €, avec une part FEAMP à hauteur de 1 535 064 € et une contrepartie État à hauteur de 290 368 €. Un projet est reporté.

Le projet "FISHNCHIP" porté par le CNRS doit permettre grâce à la réalisation d'une balise implantable de mesure de la composition de la chair, d'observer les évènements liés à la reproduction de manière à identifier et caractériser les zones de reproduction du thon rouge.

Dans le ressort du Parc national de Port-Cros, le projet du GIS Posidonie en partenariat avec les professionnels doit aboutir à une consolidation des connaissances sur la pêche artisanale mais aussi des périodes et zones de reproduction des principales espèces marines à l'échelle de ce territoire. Une évaluation qualitative et quantitative des captures et de prises accidentelles sera effectuée.

Le projet GEN§REC piloté par IFREMER, a vocation à accroître nos connaissances scientifiques sur la reproduction de l'espadon, notamment en apportant des précisions sur la saison de reproduction et les zones de frai, de nourriceries éventuelles mais aussi sur la présence et la distribution ainsi que des mouvements des juvéniles et des géniteurs autour de la Corse.

La DIRM a accompagné les collectivités régionales de Méditerranée, organismes intermédiaires, sur les mesures FEAMP dont elles ont la gestion, en cofinançant plusieurs projets structurants, pour un montant cumulé de 358 309 € (152 000 € pour PACA, 206 309 € pour l'Occitanie).

A titre d'exemple, la coopérative aquacole de Port Saint Louis du Rhône, qui rassemble les professionnels de la Zone conchylicole de Carteau, bénéficie dans ce cadre d'un soutien pour rénover ses structures de production. La Sté Sud Mer, à Frontignan, a été accompagnée dans l'acquisition d'une chaîne de fabrication capable de produire et de conditionner du tartare de poissons.

Au titre de l'encadrement de la flotte de pêche, la DIRM a animé les commissions qui ont abouti à la réservation de capacités ou à la délivrance de permis de mise en exploitation (29 en Occitanie, 38 en PACA et 10 en Corse). 22 nouveaux projets de constructions ont ainsi été soutenus dans le respect des conditions relatives à l'état des stocks en méditerranée.



La DIRM a assuré la tutelle des organisations de producteurs et comités régionaux des pêches et de la conchyliculture de la façade (contrôles sur le renouvellement des agréments des organisations de producteurs, validation des comptes des quatre comités régionaux, accompagnement de ces structures dans l'élaboration des normes encadrant les activités locales de pêche ou conchylicoles...)

### 2-2 Encadrer les pratiques de la pêche maritime professionnelle et de loisirs et participer à la protection de l'environnement marin

Dans le cadre des pouvoirs de réglementation des pêches dupréfet de région PACA et dans des zones particulièrement intéressantes du point de vue de la protection de la ressource halieutique, la DIRM Méditerranée a, début septembre, fermé la pêche de la palour de dans l'étang de Berre en raison de sa quasi-disparition due notamment, aux conditions météorologiques (canicule) de l'été dernier. Elle a également reconduit, pour une durée de cinq ans, l'interdiction de pêche du corb par les plaisanciers.

Plus de 500 autorisations européennes de pêche (AEP) professionnelle ont été instruites et délivrées par la DIRM en 2018. S'agissant de la pêche spécifique du corail rouge de Méditerranée, 17 autorisations ont été délivrées pour les eaux continentales et 9 pour les eaux territoriales corses.

S'agissant de la pêche de loisir, le nombre de demandes d'autorisations "papier" pour la pêche du thon rouge, instruites et délivrées aux plaisanciers par le service s'élève à 678. Pour cette même espèce, la DIRM a également validé 7 341 demandes numériques d'autorisations de pêche (à comparer avec les 11028 autorisations de même type, délivrées au niveau national.



En 2018, 1427 contrôles de la pêche professionnelle ont été comptabilisés en Méditerranée en mer ou au débarquement (952 contrôles en 2017).

Les unités ministérielles coordonnées par la DIRM (vedette régionale MAUVE et ULAM des DDTM) ont

assuré près de 70 % des contrôles réalisés en 2018 (60 % en 2017) (source CNSP).

Mis en œuvre depuis janvier 2016, le permis à points à la pêche a donné lieu en 2018 à 5 décisions pour un total de 24 points attribués aux contrevenants (chalutiers et petits métiers).



La DIRM a en outre été amenée, sur proposition des DDTM ou de sa propre initiative, à prononcer 56 sanctions administratives en matière de pêches maritimes ainsi qu'en matière de cultures marines en 2018, contre 35 en 2017. Le montant cumulé de ces amendes s'élève à 24150 € (8800 € l'année précédente). Elles visaient des faits de pêche en zone non autorisée, la pêche avec un engin interdit, le non-respect de la réglementation relative au thon rouge, ou encore le non-respect de la réglementation relative aux cultures marines . Ces sanctions ont porté à la fois sur des pêcheurs professionnels ou de loisir. Elles n'ont pas fait naître de contentieux administratif.

Les patrouilles de la vedette interrégionale Mauve (2 équipages de 8 agents B et C) dans les aires marines protégées de Méditerranée sont passées de 135 heures en 2013 à 600 heures en 2018 avec comme secteurs de visite priorisés le parc national des Calanques, le parc national de Port-Cros et le parc marin du Golfe du Lion. En outre, la vedette Mauve a pu être déployée par deux fois dans les eaux territoriales de Corse pour assurer des missions de surveillance des pêches et de l'environnement, notamment dans la zone du nouveau Parc naturel marin du Cap-Corse et de l'Agriate.

#### 2-3 Développer les emplois et les formations professionnelles maritimes

La DIRM définit et anime la politique de formation professionnelle maritime et de développement de l'emploi maritime à l'échelle de la façade en assurant un rôle d'autorité académique de l'enseignement maritime. Elle agrée et contrôle, en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, les centres de formation professionnelle maritime de son littoral (30 centres méditerranéens agréés en 2018). Elle assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et effectue le suivi de l'emploi maritime.

La formation professionnelle maritime comprend, d'une part, la formation initiale des marins et des officiers du commerce et de la pêche, dispensée au sein des deux lycées professionnels maritimes de la façade (Sète et Bastia), d'un lycée de l'éducation nationale agréé (lycée Jacques Dolle à Antibes) et de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (site de Marseille). Elle se matérialise d'autre part par la formation continue des marins actifs, délivrée par des centres de formation publics ou privés agréés par le ministère de la transition écologique et solidaire, chargé de la mer. En 2018, la DIRM Méditerranée a instruit en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, 89 nouvelles demandes d'agréments sur l'ensemble des formations maritimes certifiées par ce ministère.

En septembre 2018, le lycée professionnel maritime de Sète a accueilli en formation initiale 255 élèves et celui de Bastia 155 élèves. Le lycée Jacques Dolle agréé pour le baccalauréat professionnel « électromécanicien de marine » a accueilli 30 élèves.

En 2018, la DIRM Méditerranée a délivré 10 297

titres de formations professionnelles. Ce nombre confirme niveau élevé de délivrance de titres. consécutif à la mise en œuvre par la France de mesures prises par l'organisation maritime internationale (OMI) destinées à renforcer les normes de formation des gens de





mer (convention STCW amendée en 2010). En plus de ces titres français, 698 visas de reconnaissance de titres étrangers ont été délivrés au nom du DIRM Méditerranée (587 ont été instruits par le service emploi formation de la DIRM et 111 par le guichet unique du RIF, dans le cadre d'une expérimentation. En outre, la DIRM a instruit 35 demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE), et 510 demandes de dérogations.

En 2018, la DIRM Méditerranée a pleinement mis en œuvre la réforme de l'organisation des examens maritimes. Ces évaluations, effectuées lors d'épreuves finales ou en contrôle continu, sont organisées depuis 2016, directement par les centres de formation agréés sous la double tutelle de l'unité des concours et examens de l'inspection générale de l'enseignement maritime et de la DIRM Méditerranée. Dans le cadre du contrôle de deuxième niveau de ces évaluations, les trois jurys de validation des évaluations mis en place par la DIRM méditerranée ont contrôlé les évaluations de 1398 stagiaires de la formation maritime continue répartis sur 129 actions de formation.

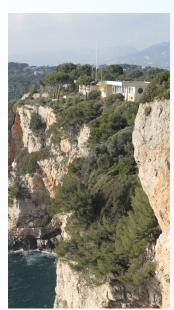
## Permettre la navigation maritime en toute sécurité

#### 3-1 Vérifier l'aptitude des marins professionnels

Chargé de vérifier l'aptitude à la navigation des marins professionnels résidant sur le littoral méditerranéen, le service interrégional de santé des gens de mer de la DIRM a organisé 9141 visites médicales d'aptitude en 2018.

Chargé également de la santé au travail au profit de ces mêmes marins et conseiller en matière d'hygiène et santé à bord des navires de leurs employeurs, il a participé, en 2018, à 45 visites de navires, à 18 journées de prévention et de formation au bénéfice des compagnies maritimes. Il a dispensé 392 heures de cours dans les formations maritimes spécialisées obligatoires et 52 heures au bénéfice de différentes compagnies maritimes et organismes.

### 3-2 Coordonner la surveillance et le sauvetage en mer Méditerranée



Compétent sur l'ensemble de la zone de responsabilité d'une surface de 115 000 km2 dévolue à la France en Méditerranée, le CROSS MED, service de la DIRM, assure, à titre principal, sous l'autorité du préfet maritime de la Méditerranée, la recherche et le sauvetage maritimes et la surveillance de la navigation maritime.

Le nombre d'opérations conduites en 2018 en matière d'assistance et de sauvetage en mer reste quasiment identique à celui de l'année 2017, avec 3 195 affaires coordonnées tout comme celui des personnes assistées ou secourues qui est cette année de 7 625 personnes, plaisanciers ou pratiquants des loisirs nautiques à plus de 90%.



### 3-3 Assurer la sécurité de la navigation

Mis en place le 1er décembre 2016, le dispositif de séparation de trafic (DST) du canal de Corse renforce, avec le suivi du trafic dans les Bouches de Bonifacio, la sécurité de la navigation dans des secteurs particulièrement denses et sensibles au risque de pollutions. Des balises "virtuelles" AIS sont en place pour en assurer la visualisation aux 20 000 navires qui fréquentent le canal chaque année.

En 2018, dans le cadre de sa mission de surveillance de la navigation, le CROSSMED a suivi la situation de 65 navires en avarie ou stoppés pour maintenance (64 en 2017), accordé et assuré, avec le concours des sémaphores, la surveillance de 2082 mouillages

de navires de commerce ou des grands yachts dans les eaux territoriales ou intérieures (2063 en 2017). Il a en outre diffusé pour Météo France environ 4464 bulletins météorologiques côtiers et 851 bulletins météorologiques spéciaux.

La DIRM a activement participé aux réflexions nationales sur l'avenir de la signalisation maritime et de son organisation dans un nouveau cadre défini par les textes d'organisation de cette mission, parus à la fin de l'année 2017 et dont 2018 a constitué la première année d'application.

L'objectif de taux de disponibilité supérieur à 95 % fixé par les textes précités a été largement dépassé pour atteindre 99,3%. Le travail de maintenance préventive et curative effectué au quotidien permet d'atteindre ce résultat et est essentiel au maintien d'un niveau de sécurité satisfaisant pour les navigateurs professionnels ou les très nombreux plaisanciers qui fréquentent le littoral méditerranéen.

En complément de ce travail de maintenance de grosses opérations de rénovation ont été menées comme chaque année en Corse (rénovation du feu de Gargallo et du feu de la Citadelle, désamiantage et remplacement de la toiture des bureaux à Bonifacio, et sur le continent ( rénovation de la tourelle du Canoubier devant Marseille, réfection des accès au Phare de FARAMAN, lancement des études d'agrandissement des locaux de service à Cannes...)

Deux baliseurs hauturiers mis à disposition par l'Armement des Phares et Balises (Marseille et Ajaccio) et cinq vedettes appuient les interventions en mer sur la façade.

### 3-4 Lutter contre les pollutions



L'année 2018 a été marquée par les conséquences de l'abordage survenu le 7 octobre au large de la Corse entre les navires ULYSSE et CSL VIRGINIA. La pollution arrivée sur les côtes continentales a justifié la mise à disposition de certains matériels stockés dans les centres POLMAR rattachés à la DIRM. Le retour d'expérience de cette pollution permettra d'alimenter les réflexions initiées par le MTES à la suite de la remise en septembre 2017 d'un rapport d'évaluation du dispositif POLMAR TERRE préconisant sa profonde réorganisation.

### 3-5 Vérifier la conformité des navires aux règles de sécurité

Les centres de sécurité des navires (CSN) de Marseille et Sète assurent le contrôle de la conformité des 3500 navires français actifs sur la façade (le quart de la flotte nationale) aux normes nationales et internationales, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de prévention de la pollution. Comme en 2017 environ 2600 visites de sécurité ont ainsi été effectuées par les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes relevant de ces centres.

Ils jouent également un rôle majeur dans le contrôle obligatoire des navires de commerce battant pavillon étranger qui font escale dans les ports de la façade. L'objectif national (1055 inspections) fixé par la Direction des Affaires maritimes a été atteint en décembre. Avec 361 inspections réalisées pour un objectif régional de 370 , samedis, dimanches et jours fériés, et dans un contexte de forte tension sur les effectifs (-4 soit -20 % de l'effectif des inspecteurs habilités) la façade méditerranée représente plus du tiers des contrôles réalisés en France. Les inspections effectuées permettent de vérifier la qualité des navires, des armements, des pavillons et des sociétés de classification.



Parmi les navires de commerce, les navires rouliers à passagers font l'objet d'un suivi particulier en Méditerranée.



Ainsi, 66 visites, dont près de la moitié en conditions réelles d'exploitation, ont été effectuées à bord des 40 navires de ce type effectuant des rotations entre l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et le continent à destination des ports de la façade tels que Bastia, Nice, Toulon, Ajaccio, Marseille et Sète. La montée en puissance des préoccupations relatives à la qualité

de l'air conduit les CSN à effectuer des contrôles du taux de soufre dans les combustibles utilisés par les navires. Ces contrôles se manifestent soit sous la forme de contrôles documentaires (207 réalisés pour un objectif de 215), soit sous la forme de prélèvements confiés pour analyse à un laboratoire agréé (66/66). Cinq cas de dépassement des seuils autorisés ont donné lieu à l'établissement de procès-verbaux d'infraction transmis au Procureur de la République. Une de ces affaires, fortement médiatisée (Azzura),

a conduit à la condamnation du Commandant et de l'armateur du navire à 100 000 euros d'amende.

Les services de la DIRM ont par ailleurs activement participé aux réflexions nationales en cours sur l'évolution du système d'inspection des navires qui devraient profondément changer le métier.

\*\*\*\*\*









Direction interrégionale de la Mer Méditerranée 16 rue Antoine Zattara CS 70248 13331 MARSEILLE cedex 3 Tél: 04 86 94 67 27

www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr www.ecologique-solidaire.gouv.fr